DOC. 1 Les risques de la collecte des données à caractère personnel

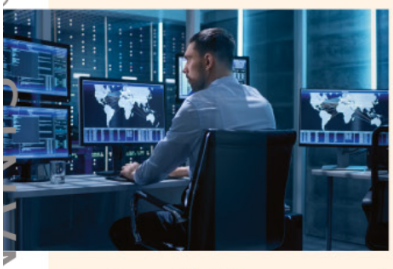

[…] Lorsqu'un internaute surfe sur Internet, il est toujours identifié par une adresse « IP ». De nombreuses informations sont associées à cette adresse par les sites qu'il visite, comme sa localisation, son nom, son temps de connexion, son numéro de téléphone, voire son âge, son sexe ou une empreinte digitale. Toutes les traces qu'il laisse derrière lui, depuis un ordinateur ou un téléphone, et qui sont susceptibles de permettre son identification directement ou indirectement sont considérées comme des données personnelles. […]

Les données personnelles revêtent une importance stratégique pour les entreprises. Comme le dit le vieil adage d'Internet, « si c'est gratuit, c'est que vous êtes le produit ». Le modèle économique de la plupart des services gratuits du Web est fondé sur l'exploitation et la vente des données. Cette activité a rapporté plus de 6 milliards de dollars à Alphabet, la maison mère de Google, et plus de 4 milliards de dollars à Facebook au dernier trimestre [2017]. Les marques sont prêtes à payer très cher pour connaître les habitudes d'achat et les centres d'intérêt des internautes pour définir leur profil et leur proposer de la publicité ciblée. […] Plus largement, des données peuvent être utilisées pour usurper une identité ou commettre des actes de cybermalveillance. Une photocopie de la carte d'identité, du RIB et des avis d'imposition d'un internaute peuvent servir à contracter un prêt bancaire à son insu. Un compte Facebook peut être créé avec le nom, le prénom et les photos de soirée d'une personne afin de nuire à sa réputation. […]

B. Hue, www.rtl.fr, 28 janvier 2018.

DOC. 8 La CNIL

Créée en 1975, la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) est une autorité administrative indépendante chargée de garantir les libertés individuelles et de protéger les données personnelles dans l'univers numérique.

CNIL. COMMISSION NATIONALE INFORMATIQUE & LIBERTÉS

LES MISSIONS PRINCIPALES DE LA CNIL

- Informer les citoyens sur la protection de leurs données personnelles et répondre aux plaintes qui lui sont adressées.
- Accompagner les organisations qui traitent des données personnelles pour les aider à se mettre en conformité avec la loi et le RGPD.
- Anticiper les évolutions technologiques pour identifier les risques d'atteinte aux libertés individuelles et à la vie privée.
- Contrôler et, si nécessaire, sanctionner les organisations qui ne respectent pas les règles relatives au traitement des données personnelles.

DOC. 9 Les pouvoirs de sanction de la CNIL

La CNIL met en demeure l'ITIC de vérifier son système de vidéosurveillance

La CNIL a contrôlé, en février [2018], l'Institut des techniques informatiques et commerciales (ITIC), une école privée […]. Les contrôleurs de la CNIL ont constaté [que] :

- certaines caméras filmaient en permanence l'ensemble des salles de cours […] ;
- les personnes filmées n'ont pas été correctement informées ;
- les images issues de la vidéosurveillance n'étaient pas suffisamment sécurisées.

La CNIL met en demeure l'école de redimensionner son système de vidéosurveillance en cessant de filmer en permanence le personnel, les enseignants et les élèves, dans leurs salles de cours et dans leurs lieux de vie. L'ITIC devra supprimer les images enregistrées. L'école devra également fournir une information complète et immédiate à toute personne susceptible d'être filmée par le dispositif et de mettre en place des mots de passe robustes pour l'accès aux images. […]

Dailymotion sanctionné à 50 000 euros d'amende pour manque de sécurité des données

En décembre 2016, l'hébergeur français de vidéos Dailymotion alertait ses utilisateurs d'une fuite. […] Mais la CNIL s'est saisie de l'affaire. L'autorité a procédé à un contrôle et a découvert une fuite de 82,5 millions d'adresses mails et de 18,3 millions de mots de passe chiffrés. Les attaquants sont parvenus à accéder à la base de données grâce aux identifiants d'un administrateur […].

Ayant manqué dans son obligation de sécurisation des données personnelles, la CNIL inflige à Dailymotion une amende de 50 000 €. […]

En cas de violation du RGPD, une amende de 10 à 20 millions d'euros ou de 2 à 4 % du chiffre d'affaires annuel mondial peut être prononcée par la CNIL.

www.echosdunet.net, 2 août 2018.

DOC. 15 La gestion de vos collaborateurs

De très nombreuses données personnelles relatives aux employés sont nécessaires pour la gestion de leur carrière au sein de votre entreprise. Par exemple, vous avez besoin de beaucoup d'informations pour assurer la rémunération et les déclarations sociales obligatoires […].
Ne demandez à vos employés que les informations utiles pour accomplir leurs missions, et évitez de traiter des données dites « sensibles » (activité syndicale, opinions politiques, religion, origine ethnique, santé). […] Assurez-vous d'en garantir la confidentialité et la sécurité. Ainsi, seules les personnes habilitées doivent en prendre connaissance. […]
Informez vos collaborateurs à chaque fois que vous leur demandez des informations (exemple: mise à jour des données administratives, demande de formation, formulaire d'entretien d'évaluation).
Enfin, souvenez-vous toujours que vos salariés peuvent vous demander une copie de toutes les données les concernant que vous détenez : copie d'un bulletin de paie, état d'un compte épargne-temps, mais aussi les enregistrements téléphoniques, relevés des badgeuses […].

www.cnil.fr

8. **Quelles données personnelles un employeur peut-il détenir sur ses salariés ?**
9. **Quelles sont les obligations des employeurs concernant les données personnelles détenues sur les salariés ?**

DOC. 16 Le contrôle de l'utilisation d'Internet et de la messagerie

L'employeur peut contrôler et limiter l'utilisation d'Internet (dispositifs de filtrage de sites, détection de virus…) et de la messagerie (outils de mesure de la fréquence des envois et/ou de la taille des messages, filtres «antispam»…). Ce contrôle a pour objectif d'assurer la sécurité des réseaux qui pourraient subir des attaques (virus, cheval de Troie…) ; de limiter les risques d'abus d'une utilisation trop personnelle d'Internet ou de la messagerie […].
Par défaut, les courriels ont un caractère professionnel. L'employeur peut les lire, tout comme il peut prendre connaissance des sites consultés, y compris en dehors de la présence de l'employé. […]

[Mais un] employé a le droit, même au travail, au respect de sa vie privée et au secret de ses correspondances privées. Un employeur ne peut pas librement consulter les courriels personnels de ses employés, même s'il a interdit d'utiliser les outils de l'entreprise à des fins personnelles. Pour qu'ils soient protégés, les messages personnels doivent être identifiés comme tels, par exemple en précisant dans leur objet «Personnel» ou «Privé». […]

www.cnil.fr, 25 juillet 2018.

10. **Pourquoi l'employeur contrôle-t-il l'utilisation d'Internet par ses salariés ?**
11. **L'employeur peut-il librement consulter les mails de ses employés ?**

DOC. 17 Salariés : surfer sur Internet oui, mais avec modération !

[…] En l'espèce, Mme X… avait été engagée par la société Dubus à compter du 9 mai 2006 en qualité de responsable juridique opérationnelle. Elle avait été licenciée pour faute grave (motif : connexions excessives sur des sites non professionnels durant son temps de travail) par courrier du 27 février 2009 et avait alors saisi la juridiction prud'homale pour contester le bien-fondé de la rupture et demander une indemnisation. [La cour d'appel rejette sa demande.]
La Cour de cassation a confirmé la position de la cour d'appel, en retenant que celle-ci, constatant que « *Mme X… s'était connectée pendant son temps de travail à de très nombreuses reprises à de nombreux sites extraprofessionnels tels que des sites de voyage ou de tourisme, de comparaison de prix, de marques de prêt-à-porter, de sorties et événements régionaux ainsi qu'à des réseaux sociaux et à un site de magazine féminin et que ces connexions s'établissaient, exclusion faite de celles susceptibles de présenter un caractère professionnel, à plus de 10 000* […] *avait pu décider* […] *qu'une telle utilisation d'Internet par celle-ci pendant son temps de travail présentait un caractère particulièrement abusif et constitutif d'une faute grave.* »

A. Rideau, d'après un arrêt de la Cour de cassation, www.juritravail.com

12. **Pourquoi la salariée a-t-elle été licenciée par son employeur ?**
13. **Pourquoi la Cour de cassation a-t-elle confirmé la décision de la cour d'appel ?**